

Conseil Municipal du 17 décembre 2015

Point D – Mise en place de la collecte des biodéchets des restaurants scolaires et du self de la CAT

Intervention de Romain Zavallone, rapporteur

Monsieur le Maire,

Chèr-es collègues,

Mesdames et Messieurs,

Cette année, dans le cadre de notre Plan Local de Prévention des Déchets, nous avons mené plusieurs actions sur le gaspillage alimentaire au sein, notamment, de l’école Rosa Parks. La quantité de bio-déchets pesée qui aurait pu être détournée de l’incinération a conforté notre réflexion autour de la mise en place d’une collecte spécifique de ceux-ci.

Depuis la loi Grenelle II, les gros producteurs de bio-déchets ont une obligation de tri à la source et de valorisation de ces bio-déchets. A partir du 1er janvier 2016, le seuil à partir duquel cette obligation s’applique sera de 10 tonnes par an. A partir des pesées effectuées à l’école Rosa Parks et au restaurant administratif de la Cité administrative et technique (la CAT), les services de la ville ont estimé à 174,2 tonnes de bio-déchets produits sur l’ensemble de ces sites. Nous sommes donc pleinement concernés par cette obligation.

Le contexte budgétaire compliqué que nous connaissons nous impose la recherche d’économies substantielles. La collecte des bio-déchets est un projet qui le permettra. En effet, les déchets non recyclés comme les bio-déchets sont, pour le moment, conduits à l’incinération. Cela représente un surcout de 97 euros la tonne pour notre collectivité.

Ainsi que le détaille l’exposé des motifs, nous vous proposons l’expérimentation d’une collecte séparée de cette ressource valorisable, tout d’abord sur deux écoles test pendant deux mois, puis sur l’ensemble des restaurants scolaires et au self de la CAT à partir de la rentrée 2016.

La mise en œuvre d’un projet de cette ampleur ne saurait se faire sans une étroite collaboration entre les services et élu-es concernés. Notamment, avec nos collègues Jacqueline Spiro, Méhadée Bernard et Stéphane Prat. Un premier pas dans la lutte contre le gaspillage alimentaire a déjà été réalisé avec l’expérimentation du double menu à l’école Joliot-Curie, qui aux vues du succès rencontré sera généralisé à l’ensemble des restaurants scolaires élémentaires dès janvier 2016.

Le double menu laisse le choix aux enfants et participe donc de manière efficace à limiter les quantités de nourriture jetée. Ainsi, avec le double menu, la sensibilisation, la prévention autour du gaspillage, et la collecte séparative des bio-déchets puis leur valorisation, nous souhaitons aborder de manière transversale l’ensemble de cette question.

Cette collecte spécifique dans les restaurants scolaires élémentaires n’est qu’une première étape. Nous n’oublierons pas bien sur les gros producteurs de bio-déchets comme le marché ou encore les foyers de retraités. Il s’agit du premier étage de la fusée. Une fusée qui carbure aux biodéchets (au compost ou au méthane).

(C’est sans nul doute une énergie d’avenir, rappelez-vous dans le film culte « Retour vers le futur », après l’ère du pétrole, la Dolorean fonctionnait aux bio déchets !) Certains y verraient un signe…

Deuxième étage de cette fusée pour l’avenir : nous étendrons la collecte sur tout un quartier et enfin, niveau stratosphérique, nous généraliserons la collecte sélective des bio-déchets sur l’ensemble de la ville dans les meilleurs délais.

La mise en place technique de cette collecte et l’intégration de cette nouvelle consigne de tri dans les habitudes des habitants ne s’annonce pas évidente. C’est pourquoi la communication autour de ce projet est essentielle. Pour réussir la mise en œuvre de ce projet, il est fondamental de procéder par étapes et expérimentations. Dans un premier temps, des ateliers de sensibilisation et de formation pour les personnels seront bien évidemment nécessaires et nous les élargirons, par la suite, aux Ivryennes et des Ivryens.

Nous connaissons l’importance de l’enjeu de la collecte des bio-déchets sur la préservation de nos ressources naturelles, du climat et de notre environnement. Les constats de l’organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), à ce sujet, sont effrayants. Entre 30 % et 50 % des 4 milliards de tonnes d'aliments produites chaque année sur la planète (soit entre 1,2 et 2 milliards de tonnes) sont jetées sans être consommées. Les matières organiques qui les composent ne retournent donc pas à la terre. L’appauvrissement et la dégradation de nos terres arables est déjà un problème d’envergure. Et lorsque nos sols ne produisent plus ou plus assez, notre seule réponse hélas aujourd’hui se traduit par l’usage massif de pesticides ou d’OGM dont nous visualisons encore mal les conséquences sur la santé humaine.

Permettre par le compostage, le retour à la terre des nutriments organiques contenus dans ce que nous qualifions de déchets, c’est permettre à nos sols de se régénérer. C’est donc aussi par la valorisation des bio-déchets que passe la réflexion autour de notre modèle agricole productiviste, intensif et toxique. La méthanisation des bio-déchets en dehors des zones urbaines denses constitue, par ailleurs, une opportunité intéressante pour la production d’énergies renouvelables et de carburant pour les véhicules (d’ici 2025, 20% des bus franciliens rouleront avec ce biogaz, les autres 80% seront électriques). Nous espérons que les engagements pris à ce sujet ne seront pas remis en cause malgré la bascule de notre Région à droite.

Au-delà de la nécessaire réduction de nos déchets, le tri à la source et la valorisation des bio-déchets sont la première étape d’une approche différente, certes symbolique, de notre modèle de production alimentaire et de gestion de nos déchets.

L’accord historique sur le climat qui a été signé samedi dernier au Bourget va impulser, nous l’espérons, une nouvelle dynamique dans la lutte contre le changement climatique. Les collectivités locales et les citoyens devront être au cœur de la mobilisation résultante. La question des bio-déchets et de leur valorisation organique ou énergétique ne peut être pensée en dehors de ce cadre. Ils constituent en effet une ressource très facilement accessible, à échelle individuelle ou collective. Nous continuons pourtant à les incinérer alors que ce mode de traitement est particulièrement énergivore, et donc inadapté, vu le taux d’humidité qu’ils contiennent. C’est d’ailleurs pour cette raison que le Syctom encourage leur collecte à la source proposant des financements très incitatifs couvrant la quasi totalité des frais engagés par les villes.

Enfin, le transfert de la compétence collecte des déchets au territoire dès le 1er janvier 2016 nous impose de délibérer sur ce projet avant la fin de l’année, afin que la future assemblée territoriale tienne compte de notre volonté de nous inscrire dans une démarche zero waste, zéro gaspillage. La candidature d’Ivry et du Syctom sur l’appel à projet « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » ayant été retenue, cela renforce notre volonté et notre détermination d’intégrer cette démarche ambitieuse dans nos politiques publiques et nous permettra de poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation de ce type grâce à des financements et à un accompagnement de la collectivité.

Si demain le transfert de cette compétence induit un flou quant aux libertés d’actions qui seront les nôtres en la matière, nous pouvons par la délibération de ce soir, montrer notre engagement à tendre vers plus d’exemplarité en matière de prévention des déchets.

Dès l’année prochaine, ce sont nos conseillers territoriaux fraichement désignés qui devront défendre ces prises de positions et encourager l’ensemble du territoire à se joindre à la démarche et à mutualiser les expérimentations.

Je vous remercie de votre attention.